FRANCHES-MONTAGNES

PORTRAIT

Loulou passe avec aisance du cabaret au rock psychédélique, et se met à la chanson

DJ Loulou el Poulpita était aux platines à La Médaille d'or. Derrière ce surnom évocateur de sculpturales voluptés se cache Laurence Sriunyoo, ou plus simplement Loulou, la fille de Maïté et Beat Hager, anciens tenanciers du Café de la Poste, à Saignelégier, qui a quitté les Franches-Montagnes à l'âge de 17 ans pour se lancer dans le théâtre. L'occasion de revenir avec elle sur sa carrière prolifique.

u mitan des années quatre-vingt, Loulou, qui vient de terminer un apprentissage de coiffeuse, métier pour lequel elle n'a guère d'appétence, s'installe à Genève, bien décidée à se lancer dans une carrière théâtrale.

À l'époque, peu sont ceux qui parient sur sa réussite, mais la suite leur donnera tort. Et largement. La gamine franc-montagnarde intègre le conservatoire de Genève, se forme ensuite deux ans durant à Paris, ville qu'elle déteste immédiatement - là, soit tu te fais écraser, soit tu écrases les autres, explique-t-elle – avant de revenir dans sa ville d'adoption où elle se met à fréquenter les squats et autres lieux al-



Loulou devant le Café du Soleil, à Saignelégier, où est née sa vocation artistique.

En 1993 naît son Cabaret d'avant-guerre à la Cave 12, îlot alternatif où l'ivresse est reine. Avec ses décolletés vertigineux et ses amours canailles, la jeune femme fait des ravages. Celle que le journal Le Temps n'hésite pas à qualifier d'«ange du off genevois» poursuit sur sa lancée dix ans durant, jusqu'à sa fin en forme d'apothéose sur l'Arte plage mobile du Jura, lors d'Expo 02. «Après ca, j'en ai eu marre, je ne voulais pas être catalo-

j'avais envie d'autre chose», explique la comédienne, aujourd'hui âgée de 55 ans.

Elle lance alors sa compagnie, le Théâtre du Fil, monte des spectacles, donne des cours de théâtre et de cirque, notamment au centre culturel autogéré l'Usine – «j'y fais partie des meubles depuis 1989» – travaille avec des prostituées, rêve de le faire avec des prisonniers: «J'aime tout ce qui est hors normes, et donner la parole à des gens qui ne guée «cabaret» toute ma vie, l'ont pas», souligne-t-elle.

En 2017, elle monte Dérive, spectacle librement inspiré de Querelle, de Jean Genet, qui explore le thème de la masculinité. Typique du travail de Loulou, le spectacle mêle théâtre, cirque et musique.

«La musique, c'est une autre facette de mon personnage, quelque chose qui m'importe beaucoup. D'ailleurs, juste après la mort de ma mère, en 2013, je me suis mise à la guitare électrique. J'ai même eu un groupe, ça s'appelait The Raxs, on faisait du sorte que textes et musique

rock garage psychédélique», raconte la quinquagénaire. «Par contre, je suis nulle en anglais, donc il est impossible pour moi de chanter», rigole-t-

PHOTO OLIVIER NOAILLON

Et puis, quitte à être éclectique, autant l'être jusqu'au bout. Celle qui aime les mots, le langage et la poésie s'est lancée dans l'écriture de chansons. Un projet qu'elle mène

de concert avec Félicien Don-

zé, chargé de composer la mu-

sique, et surtout «de faire en

J'aime tout ce qui est hors normes, et donner la parole à des gens qui ne l'ont pas.»

fonctionnent ensemble», et qui devrait déboucher sur la sortie d'un disque en 2023.

Tous deux sont des «enfants du Soleil», même si une génération les sépare: «J'ai connu Félicien quand il était tout gamin, on se chamaillait pour la télécommande dans la salle de la télé du Soleil», se remémore Loulou. Et comme on ne se refait pas, ils sont tous les deux engagés dans le projet de bar associatif La Bretelle à Genève, qui a permis de sauver ce lieu à l'atmosphère déjantée et conviviale, menacé de fermeture.

Et DJ Loulou el Poulpita dans tout ça? «Ça m'a pris il y a quelques années, quand je me suis mise à l'ordi. Au début, c'était plus un amusement qu'autre chose, mais ça a pris, et avec ça je gagne plus qu'en faisant du théâtre», rigole celle qui se définit plus comme une PD qu'un réel DJ. Une PD? «Ben ouais, une passeuse de disques, quoi.» Inénarrable

PASCALE JAQUET NOAILLON

«La justice tarifée est contraire aux principes juridiques»

CHRONIQUE JUDICIAIRE Un jeune Jurassien a été condamné hier à douze mois de prison avec sursis pendant deux ans, pour avoir dépassé la vitesse maximale autorisée à trois reprises en l'espace de quelques jours, dont une fois de 50 km/h, et alors qu'une procédure de retrait de permis était en cours contre lui.

Il est 6 h 56 le 24 mars 2021, lorsqu'il se fait pincer une première fois, juste après le rondpoint de la boulangerie, aux Émibois, alors qu'il se rend aux Breuleux. Il roule alors à 100 km/h. Le même jour, à 18 h 02, rebelote, avec un dépassement de 21 km/h cette fois. Et encore une fois deux jours plus tard, le 26 mars, à 6 h 39. Le dépassement est cette fois de 28 km/h.

Délit de chauffard

La première infraction, avec son dépassement de 50 km/h, tombe sous le coup de l'article 90 al.4 de la LCR, ce qu'on appelle communément un «délit de chauffard», et la peine minimum prévue dans ce cas est d'un an de prison avec sursis. Le jeune conducteur reconnaît les faits qui lui sont reprochés et dit être «conscient de son erreur» et «prêt à accepter les sanctions», ouvrant la voie à une procédure simplifiée. Celle-ci permet au procureur et au prévenu d'établir une sorte de convention pénale réglant tant la peine que le sort des éventuelles prétentions civiles (dédommagements). Cette convention prend la forme d'un acte d'accusation devant être soumis à la ratification du

Hier, il revenait à la juge pénale Marjorie Noirat de confirmer ledit accord, qui prévoyait une peine de douze mois avec sursis pendant deux ans, ce qu'elle a fait, estimant par ailleurs que le conducteur «était déjà largement puni par la perte de son permis, qui lui rend la vie très compliquée».



C'est le long de cette rectiligne, dans le village des Émibois, que le conducteur s'est fait

PHOTO OLIVIER NOAILLON

L'avocat du conducteur, Maître Jean-Michel Conti, a souligné dans sa plaidoirie que, «fait rarissime, et pour la première fois de ma vie, je suis d'accord avec le Ministère public, qui a considéré ici l'ensemble des circonstances, et respecté le principe de proportionnalité en renonçant à aggraver la peine minimale, ce qu'il aurait pu faire au vu des deux infractions sup-

Maître Conti a par ailleurs profité de l'occasion pour dire tout le mal qu'il pense de Via Sicura, «cette justice tarifée, contraire à tous les principes juridiques, et qui ne laisse aucune marge d'appréciation aux juges».

«Il n'a pas mis en danger la vie d'autrui»

«Si le prévenu avait dépassé la vitesse autorisée de 49 km/h au lieu de 50 km/h, il aurait probablement écopé de deux ou trois mois seulement. J'estime cela injuste, car il faut se poser d'autres questions. A-t-il réellement mis la vie d'autrui en danger? Dans un bout droit, avec une bonne visibilité, à une heure où il n'y avait personne, je pense que non.»

L'Évangile revu

CINÉMA Les paroisses réformées de Delémont et des Franches-Montagnes organisent deux projections du film du réalisateur suisse Milo Rau Nouvel Évangile, aujourd'hui, à 19 h, au Centre réformé de Delémont et le 11 mai, 20 h, à Cinélucarne au Noirmont.

Ce film, désigné meilleur documentaire au Prix du cinéma suisse, dénonce la situation des migrants en Italie. Mais ce n'est pas tout: «Milo Rau se demande quel serait le message de Jésus au XXIe siècle et qui seraient ses disciples. Le Nouvel Évangile offre une vision révolutionnaire de la Bible», précisent les organisateurs. Tournant à Matera, une ville en Italie du Sud, le réalisateur a choisi l'activiste politique Yvan Sagnet pour jouer le rôle de Jésus.

Un temps de discussion

Lors des deux soirées, le film sera présenté par Janique Perrin, théologienne et responsable de la formation dans l'Église réformée Berne-Jura-Soleure. Elle a travaillé pendant dix ans comme pasteure en Italie et connaît l'engagement des Églises protestantes italiennes auprès des personnes migrantes. La projection sera suivie d'un temps de discussion.

Fabio Monti rebondit chez Swiza

ÉCONOMIE La marque jurassienne Swiza, qui crée de nouvelles gammes de couteaux de poche, vient de nommer un nouveau directeur général. Le visage est connu. Il s'agit de Fabio Monti, qui n'est autre que l'ancien directeur du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes (CLFM) et qui avait en fin d'année passée pris la décision de quitter son poste. Le principal intéressé, qui a pris ses nouvelles fonctions lundi, nous a confirmé l'information hier.

Après avoir travaillé 14 ans chez Bulgari, Fabio Monti retrouve donc le domaine industriel, à Delémont. Le nouveau patron dit se réjouir de commencer un nouveau projet et de découvrir la coutellerie. L'entreprise compte une vingtaine d'employés.



Fabio Monti fait son retour dans l'industrie.

EN BREF

Vernissage du premier album de Dildo

LES BREULEUX Le jeune groupe franc-montagnard Dildo vernira vendredi son premier album, Là où tout a commencé, au Café-Théâtre les Planches, aux Breuleux. À cette occasion, Mélissa Donzé et Claudio Bagnato, accompagnés des musiciens Steve Jeandupeux (batterie), Yoann Droz (basse) et Simon Grether (guitare), se produiront devant un public pour la toute première fois. Ouverture des portes à 20 h, concert à 21 h. KBR

